



Micro Agenda 21

Objectifs de l'action :



Démarche visant à élaborer et à réaliser un programme global d'actions de type développement durable au niveau :

- ▶ du fonctionnement de la structure
- ▶ des projets et des activités menées par les associations

Description de l'action :

La MNEI et ses 34 associations adhérentes œuvrent dans le domaine de l'environnement, de la nature et du développement durable. Il devenait indispensable d'améliorer la mise en cohérence entre le « faites ce que je dis » et le « faites ce que je fais ».

Pour cela il a été choisi de mener une démarche la plus globale possible de type AGENDA 21, à la fois pour coller à la démarche initiée par le Conseil Général de l'Isère et aussi parce que les associations de la MNEI représentent une sorte de territoire public avec des hommes, des projets, un fonctionnement.

Méthode :

▶ lancement du comité de pilotage le 24 janvier 2006 : validation de la méthodologie, validation des thèmes retenus

▶ réalisation d'un diagnostic :

- retenir une première liste de thèmes à intégrer dans le diagnostic

- identifier des référents par association. Les sensibiliser et les informer prioritairement de manière à ce qu'ils diffusent la démarche dans leurs propres structures

- établir une liste d'indicateurs par thèmes pouvant être alimentée en interne, équipe Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère et/ou référents (ex. : relevés des consommations d'électricité)

- élaborer un ou des questionnaires en fonction des cibles visées (salariés, bénévoles, visiteurs) qui permettront d'enrichir le diagnostic. Prévoir un questionnaire léger, penser à des questions facilement exploitables. Diffuser les questionnaires via les référents, à disposition des utilisateurs de la médiathèque, sur le site Internet

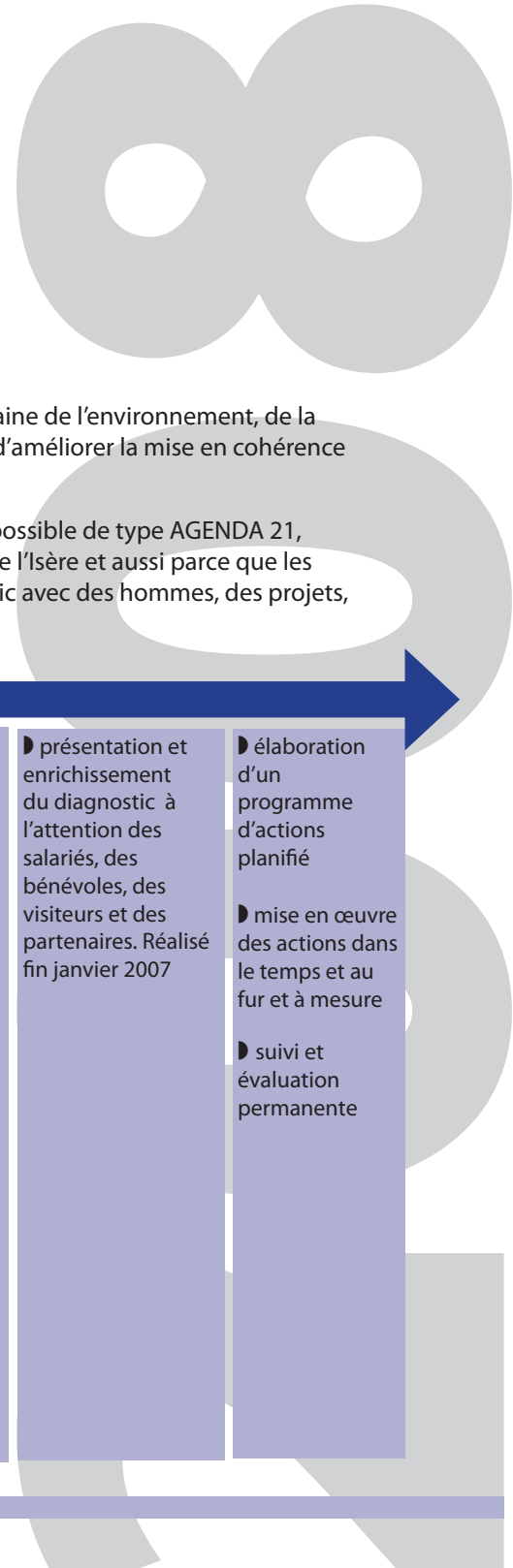
- exploitation des questionnaires et bilan

▶ présentation et enrichissement du diagnostic à l'attention des salariés, des bénévoles, des visiteurs et des partenaires. Réalisé fin janvier 2007

▶ élaboration d'un programme d'actions planifié

▶ mise en œuvre des actions dans le temps et au fur et à mesure

▶ suivi et évaluation permanente



Micro Agenda 21

Résultats, réalisations :

15 actions identifiées au travers d'un plan d'actions comprenant une évaluation de l'état d'avancement et des indicateurs chiffrés.

Quelques exemples de réalisations :

- ▶ mise en place d'un PDE (suppression de places de parking et création refuge LPO, véhicule partagé, abonnements TC, ...)
- ▶ changement de l'ensemble des ampoules et néons
- ▶ incitation à réduire les déchets, amélioration du tri
- ▶ utilisation généralisée du papier recyclé, de cartouches d'encre recyclables, gestion du papier
- ▶ achats de fournitures labellisées, de mobilier en matières recyclées
- ▶ achats de produits d'entretien, de peinture, labellisés
- ▶ produits alimentaires bio et/ou commerce équitable

Difficultés rencontrées, conseils pour reproduire l'action :

Les difficultés :

- ▶ manque de temps :
 - pour la mise en œuvre : c'est le directeur qui pilote la démarche. Appui ponctuel avec des stagiaires
 - pour la communication : interne (sensibilisation des visiteurs, bénévoles et salariés des associations) et externe (image auprès des partenaires)
 - pour le suivi et l'évaluation
- ▶ manque de moyens : pour des investissements, des aménagements (fenêtres double vitrage par exemple) les procédures sont complexes, et les financements difficiles à obtenir. Surcoûts de certaines solutions, achats

Les conseils :

- ▶ approche lourde au niveau de plusieurs petites structures. Les résultats doivent s'étaler dans le temps
- ▶ sensibiliser, expliquer sans cesse

Pour plus d'informations :

Alain ROUGIER

Directeur de la MNEI

Tel : 04 76 54 31 62

E-mail : alain.rougier@mnei.fr

Site Web : www.mnei.fr

